

B1	Informations sur les États contractants	B1
LK	SRI LANKA	LK

Informations générales

Nom de l'office :	National Intellectual Property Office of Sri Lanka Office national de la propriété intellectuelle du Sri Lanka
Siège et adresse postale :	“Samagan Medura”, 3rd Floor, 400, D.R. Wijayawardana Mawatha, Colombo 10, Sri Lanka
Téléphone :	(94-11) 268 93 68
Télécopieur :	(94-11) 268 93 67
Courrier électronique :	nipos@sltnet.lk
Internet :	www.nipo.gov.lk
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux du Sri Lanka et les personnes qui y sont domiciliées :	Bureau international de l'OMPI (voir l'annexe C(IB))
Office désigné (ou élu) compétent si le Sri Lanka est désigné (ou élu) :	Office national de la propriété intellectuelle du Sri Lanka (voir la phase nationale)
Le Sri Lanka peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets
Dispositions de la législation du Sri Lanka relatives à la recherche de type international :	Article 73 de la loi n° 36 de 2003 instituant le code de la propriété intellectuelle, règle n°48 du règlement de la propriété intellectuelle
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

[Suite sur la page suivante]

B1 **Informations sur les États contractants** **B1**

LK **SRI LANKA** **LK**

[Suite]

Informations utiles si le Sri Lanka est désigné (ou élu)

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si le Sri Lanka est désigné (ou élu):

Doivent figurer dans la requête. Si les renseignements se rapportant à l'inventeur n'ont pas été communiqués à l'expiration du délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai fixé dans l'invitation.

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?

Non
